

Cfdt:**S'engager pour chacun
Agir pour tous****VEOLIA EAU**Janvier 2014
N° 327**L'inf'eau du Mardi**

Enfin, Mardi !

LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

VEOLIA EAU**Négociations Annuelles Obligatoires**

Alain FRANCHI a brillé par son absence... Allumant une fois de plus l'étincelle de son mépris des salariés ! D'ailleurs, il ne s'est pas déplacé non plus en CCE les 23 et 24 janvier. Nous ne devons pas être surpris, sa mission n'étant pas de faire du dialogue social, mais simplement du "cash" pour les actionnaires et en particulier pour son patron. Entre crise et opportunisme financier !

Cette nouvelle année s'annonce sous l'ère de la rigueur, de la gestion «affûtée» (dixit le Président Directeur Général). Derrière ce vocabulaire guerrier, que faut-il entendre pour les salariés ? D'une part la DG (Direction générale), en bon intérimaire de VEOLIA, nous impose la multiplication des projets de réductions d'effectifs. Il s'agit de faire autant, voire plus, avec moins de personnels (même le réseau, jusqu'à présent préservé, est attaqué) ou d'externaliser ou d'internaliser ce qui peut l'être (ou du moins ce qui arrange VEOLIA...). D'autre part, elle s'obstine dans l'absence de reconnaissance financière collective des équipes. En négociation salariale, la Direction ose ne rien proposer de concret pour nos porte-monnaie...

Bref, le cocktail idéal pour dégrader les conditions de travail, démotiver le Personnel et loupier le rebond de sortie de crise.

«Mais, voyons, soyons réalistes, c'est la crise !»

La Direction a rappelé que des contentieux sont en cours sur les aspects électoraux au sein de l'UES (actions FO) auprès de Tribunaux Administratifs ou d'Instance. Ces actions n'ont cependant pas été suspensives du processus électoral.

**Représentativité syndicale nationale 2014
tous collègues confondus :**

CGT	39,69 %
CFDT	26,88 %
FO	14,87 %
CFE/CGC	13,50 %
Autonome	3,38 %
CFTC	1,52 %



Seules les 4 premières OS ci-dessus seront donc amenées à négocier, mobiliser et vous défendre !

Pour la CFDT, il est important :

1. de mettre fin au blocage des augmentations depuis 3 ans ;
2. que la Direction s'engage à respecter l'AIE et notamment les entretiens triennaux.

Sur ce dernier point, la CFDT demande :

- un plan d'action précis ;
- des objectifs clairs ;
- une étude rétroactive sur l'ensemble de la période (depuis l'AIE jusqu'à aujourd'hui) avec une prise d'effet sur un éventuel changement de classification.

Et la CFDT n'hésitera pas à faire appel au recours juridique si les engagements pris ne sont pas respectés !

La CFDT a réclamé également la communication du nombre de salariés ayant quitté l'UES au 31 décembre 2013. L'ensemble des OS présentes est intervenu dans le même sens.

FO a interrogé la Direction sur les entretiens mi-carrière et réclamé que l'écart de l'évolution de l'indice INSEE pour la période 2011-2013 soit comblé. La CGT a précisé que la NAO devait être déconnectée du PDV/PSE. Une évidence pour la CFDT.

M. PORCEL ne cache ni que l'année sera complexe sur le plan professionnel, dans le contexte économique difficile que traverse l'Entreprise, ni que sa feuille de route est de réduire la masse salariale. Son objectif présent est que la NAO 2014, accord ou pas, ne perdure pas au-delà de la 1^{ère} quinzaine de mars.

A la demande de la CFDT, il s'engage à remettre un tableau de synthèse de l'évolution du nombre des salariés depuis 2009.

Son idée pour la NAO 2014 :

- ✓ une enveloppe de 2% de la masse salariale ;
- ✓ rehausser la participation employeur sur Mutuelle et Prévoyance ;
- ✓ un montant en % de l'évolution de la valeur du point pour les salariés en indice (approche traditionnelle) ;
- ✓ pas de mesure de contraintes pour les cadres (rappel : en 2013, diminution de 10% des primes) ;
- ✓ veiller à l'équité de progression salariale entre indiciaire et non indiciaire.

La CFDT remarque qu'une fois de plus aucun minimum n'est garanti aux cadres, seulement de l'individuel. Il faut une règle plus lisible et porter une attention particulière aux cadres débutants.

M. PORCEL tient à faire remarquer que les cadres, catégorie spécifique dans leurs liens avec l'Entreprise (comme l'autonomie, par ex.) bénéficient de fait d'une rémunération individualisée. Il n'est pas d'accord pour une garantie minimale pour les cadres. Si un cadre perçoit +0% plusieurs années consécutives, l'Entreprise est en droit de s'interroger sur la pertinence de son maintien dans l'Entreprise... en tenant compte, bien entendu, des situations particulières !

Au vu des 3 dernières NAO :

2011	compléments indiciaires de 10 points
2012	+0,7% après une semaine de grève
2013	+0%

et dans l'idée, évoquée par A. FRANCHI devant le CCE, d'une trajectoire de 3 ans pour redresser l'Entreprise, M. PORCEL s'interroge sur l'opportunité de proposer une **NAO sur 3 ans**, qui ne dispenserait pas, bien entendu, de l'ouverture d'une négociation annuelle tous les ans. L'idée est de prendre l'engagement, pour la période de 2014-2016, d'un socle d'augmentation en % du point. A ce socle, une part variable serait adjointe, en fonction d'un critère (non déterminé à ce jour). Mais il ne faut pas s'attendre à des miracles : comme tous les patrons, il fait état du coût des charges sociales...

Pour la CFDT, si le gouvernement décide d'un allègement de charges sociales, pas question que cette disposition favorise les actionnaires comme cela avait été le cas avec les "allègements FILLON".

La CFDT n'acceptera pas une augmentation "avec un 0 devant" comme les autres années : cette fois il faut un "retour" aux salariés, pour éviter l'orage devant KLEBER !

L'emploi et le pouvoir d'achat sont les priorités dans une société de service.

Prochaines CNNC NAO : 27/01/14, 04/02/14 et 19/02/14...



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Syndicat Maritime Bretagne – Océans

Avant la publication d'un rapport de la Cour des Comptes qui pointerait du doigt le déficit récurrent des lignes exploitées par Veolia vers les îles du Morbihan, le Conseil Général exige une réduction drastique du nombre de rotations.

Dès Juillet 2009, après quelques mois d'exploitation par la Compagnie Océane (filiale de Veolia), **les élus CFDT** majoritaires au Comité d'Entreprise ont fait expertiser les comptes de l'Entreprise. Les premiers résultats catastrophiques annoncés par la Direction (près de trois millions de déficit) furent vite confirmés et expliqués. L'analyse était alors sans appel : le nouveau contrat signé entre le Conseil Général et Veolia ne pourrait, en aucun cas, permettre au délégataire d'équilibrer ses comptes. Pire même, on pouvait s'attendre à un déficit annuel dépassant le million d'euros tout au long des sept années que durerait la délégation.

Comment expliquer cela, alors que le précédent délégataire dégageait un bénéfice quasiment identique aux pertes annoncées par Veolia ?

L'explication est assez simple : en 2008, Veolia était dans une politique de « conquête », il fallait « sauter » sur tous les marchés, quitte à perdre de l'argent. C'est dans cet esprit qu'une proposition alléchante a été faite aux services du Conseil Général qui s'en sont saisi sans même se demander pourquoi la mariée était si belle !

En Avril 2009, **la CFDT** avait adressé à François Goulard un courrier exprimant les inquiétudes et les doutes des salariés : baisse de revenu, gestion commerciale, maritime et marketing discutables...

Deuxième alerte en Septembre 2011, **la CFDT** dénonce alors les relations curieuses avec la Compagnie du Golfe, elle aussi filiale de Veolia, et les choix incompréhensibles approuvés par le Conseil Général. La décision d'approvisionner Belle-Ile en marchandises avec *le Melvan*, navire de petite taille, en lieu et place des rouliers *Bangor* et *Vindilis* en est l'exemple le plus consternant. Cela revenait à tenter d'approvisionner un hypermarché avec une camionnette !

Troisième alerte en Septembre 2012, cette fois Veolia annonce qu'il met en vente la Compagnie Océane, la stratégie du Siège a changé : nous ne nous positionnerons plus sur des marchés non rentables. Terminée la politique de conquête ! Place à la Bérézina ; sauve qui peut, on vend tout ; Veolia devenue Transdev se désengage du maritime, où il n'aurait jamais dû mettre les pieds, les manœuvres autour de la SNCM en sont, à cet égard, assez révélatrices.

Aujourd'hui enfin, la Compagnie Océane serait candidate à sa propre succession, avec cette fois la ferme intention de gagner de l'argent. Deux solutions sont alors à envisager : soit le Conseil Général, responsable des liaisons, met la main à la poche comme il le faisait pour l'ancien délégataire, soit on coupe dans les dépenses.

François Goulard, dont l'affection pour les insulaires est bien connue, a tranché et fait le choix de réduire la toile. Moins de rotations, moins de Personnel, les insulaires passeront plus de temps chez eux et redécouvriront les joies de la file d'attente pour prendre le bateau. Un coup fatal vient d'être porté aux économies insulaires qui, déjà précaires, risquent de ne pas s'en relever. Nous aurons des services maritimes qui n'auront plus de public que le nom.

Le Syndicat Maritime Bretagne - Océans CFDT, par la voix de son Secrétaire général, dénonce avec la plus grande fermeté cette situation résultant de l'incurie de Veolia et du mépris du Conseil Général du Morbihan à l'égard des territoires insulaires.

Dans les mois qui viennent, les conséquences de ces choix iniques se feront sentir, **la CFDT** prendra alors ses responsabilités, en conduisant les actions des salariés pour défendre leurs emplois.

Claude Huchet,
Secrétaire Général du Syndicat Maritime Bretagne - Océans CFDT

Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.

